

**AUTORISATION D'UTILISER DES IMAGES FIXES OU ANIMEES
REALISEES DANS LE CADRE DES ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES
ET MANIFESTATIONS DE LA VILLE DE VEMARS**

Autorisation valable pour l'année scolaire 2022 - 2023

UNE AUTORISATION PAR ENFANT

Dans le cadre des activités organisées conjointement par la municipalité et l'école, des activités extra-scolaires et des manifestations de la Ville de Vémars, des images fixes ou animées sont réalisées. Elles pourront être diffusées sur les supports de communication de la ville.

Nous sollicitons donc votre autorisation pour les utilisations des photographies ou vidéos représentant votre enfant.

Nom et prénom de mon enfant :

Mettre une croix dans les cases

Utilisations	D'accord	Pas d'accord
Accord pour que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités organisées conjointement par la municipalité et l'école		
Accord pour que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités extra-scolaires		
Accord pour que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des manifestations de la Ville de Vémars		
Accord pour la publication de ces photos et/ou vidéos sur les supports de communication de la ville de Vémars.		

Date et signature des parents ou représentants légaux
Faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »